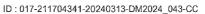
Envoyé en préfecture le 19/03/2024 Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le



N° 2024-043

Nomenclature:

1. Commande publique

1.4.1 Autres types de contrat

OBJET: Travaux de plâtrerie pour la remise en état du bâtiment dit « ancienne Trésorerie », situé 2 Av St-Pierre, suite au séisme du 16 juin 2023 par l'entreprise La Gypserie.

Direction du Territoire et de la Proximité



DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de Surgères.

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de Surgères de faire procéder aux travaux de plâtrerie pour la remise en état suite au séisme du 16 juin 2023 du bâtiment dit « ancienne Trésorerie » situé au 2 Avenue St-Pierre dont elle est propriétaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1: De signer un contrat avec la SAS LA GYPSERIE, 56 Grande Rue, 17180 PÉRIGNY, qui effectuera

les travaux de plâtrerie pour la remise en état du bâtiment dit « ancienne Trésorerie » situé au 2

Avenue St-Pierre à Surgères.

ARTICLE 2 : Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification à l'entreprise par la

Commune de Surgères, et s'achèvera après que les travaux prévus aient été intégralement

réalisés.

ARTICLE 3: Que le montant total pour ces travaux de plâtrerie s'élèvera à 14.928,24€HT, soit 17.913,89€TTC,

et que le règlement pourra s'effectuer par acomptes.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

Gestion courrier
original:

A SURGERES, le 13 mars 2024.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

Catherine DESPREZ.